

Réunion du conseil municipal du 31/03/2022

Personnes absentes : Myriam Kerkeni excusée

Date de la convocation : 24/03/2022

Secrétaire de séance : Daniel Rousset

Après approbation de la dernière séance, le Conseil Municipal a :

1. - Suivi de chantier maison village

Une fosse septique a été découverte lors de la création du pilier du portail, il a fallu vidanger cette fosse et la remplir de béton.

L'évier de la cuisine a été remplacé par un modèle plus profond. Le meuble a également été changé.

L'entreprise de peinture revient demain matin pour la pose des cornières d'angle et les retouches de peinture.

Le diagnostic énergétique de l'appartement sera réalisé lundi.

2. - Location logement maison village

Un contrat a été signé avec le service immobilier de la Gendarmerie pour une durée de 3 ans renouvelable. Le logement sera occupé par des familles de gendarmes du PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) de Saint André de Corcy. Le conseil valide cette location qui sera entièrement gérée par les services de la Gendarmerie.

3. - Suivi dossier place du village

Un devis de l'entreprise Séon nous est parvenu pour la destruction du local chaufferie de l'église et l'enlèvement de la chaudière pour un montant de 5 972,16 € TTC.

Ce devis sera intégré à la demande de subvention pour la réfection du chauffage de l'église.

Un deuxième devis va être demandé.

Le géomètre est passé pour le relevé des niveaux de l'ensemble du centre village. Les plans ont été transmis à l'architecte.

Les canalisations d'eau qui traversent le sous-sol du centre village en fonte grise, elles sont donc très anciennes et fragiles. Le remplacement des canalisations est à l'étude au sein de la Sogedo et du syndicat des eaux.

4. - Vote attribution des subventions

Le conseil municipal décide de version des subventions aux organismes suivants :

ADMR de Villieu	100 €
ADAPEI	100 €
ADAPA	100 €
Fondation Berliet	100 €
Les amis du château	150 €

Sou des écoles	150 €
Syndicat d'initiatives	150 €
BPAN	150 €
BTP CFA Ain	100 €
MFR Lamure sur Azergues	100 €
Lycée professionnel de Villars les Dombes	100 €

5. - Vote du budget et des taux d'imposition

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition foncières du bâti et du non bâti. Contrairement à l'Etat et au Département, la municipalité décide de ne pas augmenter ses taux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif.

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 331 766 €.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 372 875 €

6. - Compte-rendu du conseil d'école

Effectifs : 83 enfants en maternelle et 148 en élémentaire, 25,7 enfant par classe en moyenne.

Un point sera fait avec les institutrices pour échanger sur l'utilisation et le renouvellement potentiel du matériel informatique de la BCD.

7. - Questions diverses

- Repas des aînés est prévu le samedi 3 décembre.

Prochain conseil : 5 mai à 20h30